

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS :

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2024.06.16 BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

(Rapporteur : Christophe FORTIN)
Nomenclature : 7.1.1.2 6 - Décision modificative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III relatif aux Finances Communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2024.02.03 du 5 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération n°2024.03.13 du 14 juin 2024 portant approbation du budget supplémentaire 2024 du budget principal,

L'exécution budgétaire nécessite quelques ajustements, notamment en ce qui concerne le versement d'une subvention exceptionnelle pour le Centre Communal d'Action Sociale (Délibération n° 2024.06.15) et la réaffectation des crédits suite à l'avancement des études et travaux des AP/CP (Délibération n°2024.06.17).

Au vu des éléments budgétaires, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Observations - section Fonctionnement
Chapitre 011	- 365 361,85 €		Ajustement budgets suite à la baisse de l'énergie, ajustement contrats de maintenance, ajustement assurance, transport, honoraires, produits d'hygiène, fournitures espaces verts, réaffectation de travaux du BP initialement prévu en investissement, ajustement frais de mission, de formation des agents, renouvellement de matériel, entretien bois et forêt, papiers, fournitures scolaires (L'ensemble des budgets de la commune)
Chapitre 042	1 000 000,00 €	538 013,13 €	Régularisation et neutralisation des amortissements antérieurs suite à la mise à jour de l'actif
Chapitre 65	19 000,00 €		Subvention exceptionnelle CCAS
Chapitre 013		30 616,02 €	Ajustement remboursement sur rémunération (JSS, MSA, Décharges syndicales)
Chapitre 74		30 594,00 €	Ajustement dotations (DF, DSU, FCTVA, DC RTP, CCPA)
Chapitre 76		54 415,00 €	Intérêts compte à Terme
Fonctionnement	653 638,15 €	653 638,15 €	

	Dépenses	Recettes	Observations - section Investissement
Chapitre 040	538 013,13 €	1 000 000,00 €	Régularisation et neutralisation des amortissements antérieurs suite à la mise à jour de l'actif
Chapitre 16	- €	950 553,70 €	Annulation de l'emprunt d'équilibre
Chapitre 20	317 899,43 €		Frais d'études supplémentaires pour les autorisations de programme et crédits de paiements des opérations d'Aménagement Urbain de la Place Sémard, de l'Aménagement Urbain Cœur de Ville et du contournement Est
Chapitre 21	334 110,00 €		Réaffectation des crédits alloués au budget primitif
Chapitre 23	- 1 140 576,26 €		Réaffectation des crédits alloués au budget primitif
Investissement	49 446,30 €	49 446,30 €	

TOTAL DM	703 084,45 €	703 084,45 €	
-----------------	---------------------	---------------------	--

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240606-2024-06-16-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024₂

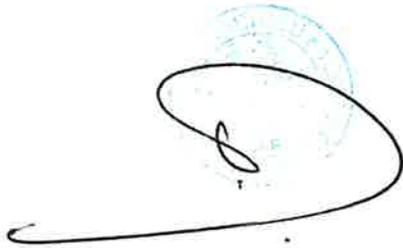
La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

- D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 de l'exercice **2024**, ci-dessus détaillée pour le Budget Principal

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240606-2024-06-16-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024 3